

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**BRENTAPLUS CL 60**

Version 1.0

Date d'impression 15.11.2022

Date de révision 02.09.2021

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : BRENTAPLUS CL 60

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Usage industriel

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Brenntag N.V.  
Nijverheidslaan 38  
BE 8540 Deerlijk  
Téléphone : +32 (0)56 77 6944  
Téléfax : +32 (0)56 77 5711  
Adresse e-mail : info@brenntag.be  
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

Société : Brenntag Nederland B.V.  
Donker Duyvisweg 44  
NL 3316 BM Dordrecht  
Téléphone : +31 (0)78 65 44 944  
Téléfax : +31 (0)78 65 44 919  
Adresse e-mail : info@brenntag.nl  
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Belgique: Centre Anti-Poison - Bruxelles TEL:  
+32(0)70/245.245

Pays-Bas: Centre National d'Information toxicologique -  
Bilthoven  
TEL: +31(0) 88 755 8000 (Destiné uniquement à informer les  
travailleurs sociaux professionnels en cas d'intoxication aiguë)

**BRENTAPLUS CL 60****RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

**Effets néfastes les plus importants**

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008.

**Etiquetage supplémentaire:**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**2.3. Autres dangers**

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

- Nature chimique : Mélasse de sucre de betteraves contient 26 - 28% d'eau, environ 42% de sucres totaux et environ 17% de substances organiques n'étant pas à base de sucre  
La mélasse de sucre de betteraves est un sous-produit de production de sucre à partir de betteraves à sucre

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

**BRENTAPLUS CL 60**

Conseils généraux	: S'éloigner de la zone dangereuse. Amener la victime à l'air libre.
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Rincer la bouche, recracher le liquide. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Jet d'eau, mousse, poudre sèche ou CO <sub>2</sub> .
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ce produit est inflammable mais ne s'enflamme pas facilement. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
--	---

**5.3. Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers	: Adapter l'équipement de protection à la taille de l'incendie. Si nécessaire utiliser un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection totale.
Conseils supplémentaires	: Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## **BRENTAPLUS CL 60**

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Eloigner les personnes non autorisée et non protégées du secteur concerné. Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution des cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

Information supplémentaire : Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir paragraphe 8 et 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Ne diluez pas avec de l'eau.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

**BRENTAPLUS CL 60**

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. À protéger de l'eau.

Précautions pour le stockage en commun : Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

Information (supplémentaire) : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle***Protection respiratoire*

Conseils : Type de Filtre recommandé:  
Filtre combiné: A-P2

*Protection des mains*

Conseils : Le produit étant un mélange à base de plusieurs substances, la durabilité de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance et elle doit être testée avant l'utilisation.  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.  
Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

*Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

*Protection de la peau et du corps*

Conseils : Vêtements de travail protecteurs

## **BRENTAPLUS CL 60**

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
En cas de pollution des cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	: visqueux
Couleur	: brun foncé
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 7 - 9 ( 20 °C)
Point de congélation/intervalle de congélation	: Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,36 g/cm <sup>3</sup> (25 °C)
Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: env. 60 °C
Viscosité, dynamique	: 3 - 400 mPa.s

**BRENTAPLUS CL 60**

Explosibilité : Le produit n'est pas explosif

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

**9.2. Autres informations**

Pas de données supplémentaires disponibles.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Conseils : Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.2. Stabilité chimique**

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Des solutions de mélasse diluées peuvent commencer à fermenter.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Protéger contre la contamination par des moisissures.  
Décomposition thermique : env.60 °C

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Éviter le contact avec les oxydants et les acides/bases forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d') : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote, Sous certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent pas être exclues.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Données pour le produit****Toxicité aiguë****Oral(e)**

Donnée non disponible

**Inhalation**

**BRENTAPLUS CL 60**

Donnée non disponible

**Dermale**

Donnée non disponible

**Irritation****Peau**

Résultat : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

**Yeux**

Résultat : Peut avoir l'effet irritant sur les yeux .

**Sensibilisation**

Résultat : Aucun effet de sensibilisation connu.

**Effets CMR****Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Cette substance n'est pas considérée comme carcinogène.  
Mutagénicité : N'est pas mutagène.  
Tératogénicité : On ne le considère pas comme tératogène.  
Toxicité pour la reproduction : Il n'est pas considéré toxique pour la reproduction.

**Toxicité pour un organe cible spécifique****Exposition unique**

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

**Exposition répétée**

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**Autres propriétés toxiques****Toxicité à dose répétée**

Donnée non disponible

**Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

**Information supplémentaire**

Autres informations : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

## **BRENTAPLUS CL 60**

toxicologiques industrielle et aux consignes de sécurité.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1. Toxicité**

##### **Données pour le produit**

##### **Toxicité aiguë**

##### **Poisson**

: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

##### **Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

##### **algue**

: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

##### **Données pour le produit**

##### **Persistance et dégradabilité**

##### **Biodégradabilité**

Résultat : Donnée non disponible

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

##### **Données pour le produit**

##### **Bioaccumulation**

Résultat : Donnée non disponible

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

##### **Données pour le produit**

##### **Répartition entre les compartiments environnementaux**

: Donnée non disponible

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**BRENTAPLUS CL 60****Données pour le produit****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultat : Donnée non disponible

**12.6. Autres effets néfastes****Données pour le produit****Information écologique supplémentaire**

Résultat : Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.  
Des effets nuisibles aux organismes aquatiques ne sont pas prévus à long terme.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
- Emballages contaminés : Vider les restes. Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Marchandise non dangereuse selon l' ADR, RID, IMDG et le code IATA.

**14.1. Numéro ONU**

Non applicable

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non applicable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

**BRENTAPLUS CL 60****14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Non applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

IMDG : Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Données pour le produit**

Autres réglementations : Restrictions professionnelles : Selon la directive 92/85/CEE concernant la sécurité et la santé des employées enceintes au travail et la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

<b>AU AIICL</b>	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
<b>FBC</b>	facteur de bioconcentration
<b>DBO</b>	demande biochimique en oxygène
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service
<b>CLP</b>	classification, étiquetage et emballage
<b>CMR</b>	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
<b>DCO</b>	demande chimique en oxygène
<b>DNEL</b>	dose dérivée sans effet
<b>DSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances

## BRENTAPLUS CL 60

<b>EINECS</b>	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
<b>ELINCS</b>	liste européenne des substances chimiques notifiées
<b>ENCS (JP)</b>	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
<b>SGH</b>	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
<b>IECSC</b>	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
<b>INSQ</b>	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
<b>ISHL (JP)</b>	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
<b>KECI (KR)</b>	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
<b>CL50</b>	concentration létale médiane
<b>LOAEC</b>	concentration minimale avec effet nocif observé
<b>LOAEL</b>	dose minimale avec effet nocif observé
<b>LOEL</b>	dose minimale avec effet observé
<b>NDSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
<b>NLP</b>	ne figure plus sur la liste des polymères
<b>NOAEC</b>	concentration sans effet nocif observé
<b>NOAEL</b>	dose sans effet nocif observé
<b>NOEC</b>	concentration sans effet observé
<b>NOEL</b>	dose sans effet observé
<b>NZIOC</b>	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développements économiques

### Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes utilisées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
Autres informations	:	Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.  Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification

**BRENTAPLUS CL 60**

qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.